

La Renouée du Japon *Fallopia japonica*

Comment la reconnaître ?

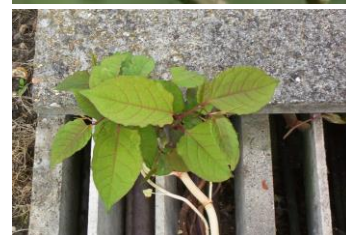
- **Rhizome très résistant**, pouvant descendre à plus d'un mètre de profondeur.
- **Tiges** de couleur verte piquetées de taches rouges, glabres, creuses et cassantes. Elles possèdent des nœuds très marqués, peuvent croître jusqu'à 4 m de haut et servent également à la reproduction végétative.
- **Feuilles** vertes, alternes. Elles possèdent une forme ovale à triangulaire avec un rétrécissement plus ou moins brusque à la base.
- **Flours** blanches, verdâtres ou rougeâtres, réunies en grappes multiflores. Elles apparaissent à la fin de l'été et persistent jusque fin septembre.
- **Fruits** rouges à bruns, d'environ 4 mm, trigones et ailés.



Quel habitat ?

La renouée du Japon est une **redoutable colonisatrice** pouvant s'installer sur de **nombreux milieux perturbés par l'activité humaine**. Il est possible de la trouver le long des voies ferrées, ou des bords de routes, sur les chemins, dans les terrains vagues ou sur les remblais mais aussi dans des parcelles agricoles et forestières.

Elle apprécie tout particulièrement les **milieux humides**, les sols acides bien alimentés en eau, et la présence d'un bon **ensoleillement**. La présence de calcaire semble être le seul facteur vraiment limitant de cette plante.



Quels dégâts et impacts ?

Le paysage et les milieux sont largement modifiés par la présence de cette plante (**homogénéisation et fragilisation**). En hiver, les parties aériennes de la plante se dessèchent complètement, favorisant alors **l'érosion** des talus. Sa dissémination par division de rhizome est courante puisqu'un fragment d'un centimètre cube de rhizome suffit pour obtenir une nouvelle plante viable

Biodiversité : son action est radicale : **plus rien ne pousse sous les renouées**. La faune et la flore locales sont donc directement menacées par sa présence. En effet, en plus d'une densité de feuilles importantes, ses racines sécrètent des substances bloquant le développement des autres végétaux et pouvant impacter directement les rendements agricoles, les travaux forestiers et tous les gestionnaires.

Economique : **ses rhizomes puissants sont capables de soulever ou percer du bitume, des murs et autres constructions**. Elle peut bloquer l'évolution des milieux artificiels tels que les berges aménagées, les bords des routes, les aménagements urbains, et hypothéquer par ce biais leur avenir.

L'activité humaine est aussi perturbée, notamment au niveau de la sécurité routière ou ferroviaire, ce qui peut entraîner d'importants **impacts économiques**. Sur les lignes de chemin de fer, elles peuvent par exemple pénétrer dans les coffrages électriques ou déstabiliser des ouvrages.



Quelle réglementation ?

dans le domaine agricole, arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Que faire ?

Quelle que soit la solution retenue, **la lutte contre la renouée est un travail de longue haleine** (5 à 7 ans au minimum).

Sur les zones planes où des machines peuvent intervenir, la **fauche répétée en-dessous du premier nœud** permet, si elle est **combinée avec un ramassage et une incinération des déchets**, de limiter l'expansion des massifs et de maîtriser leur développement. Les fauches doivent se faire tous les 15 jours ou à minima 6 à 8 fois par an. En espace vert ou sur les chantiers de travaux public, les interventions doivent se faire en priorité sur les zones indemnes de renouées puis sur les zones infestées. L'utilisation d'une faux à main est à privilégier pour des massifs d'une dizaine de m², cela permet de limiter le risque de dispersion des plantes fauchées. Pour des surfaces plus importantes, l'utilisation de débroussailluse portative peut être envisagée, néanmoins des précautions sont à prendre pour limiter la dispersion des plantes.

L'écopâturage peut être utilisé pour limiter l'expansion des massifs et affaiblir les populations. La renouée est intéressante d'un point de vue fourrager. Mais cette technique est à éviter en bord de cours d'eau car les bêtes grattent le sol et déterrent des parties de rhizomes, augmentant alors le risque de dispersion via l'eau.

L'arrachage, qu'il soit manuel ou mécanique, demande de nombreuses interventions annuelles afin de réellement permettre de maîtriser les massifs et leur expansion. L'arrachage manuel effectué tous les 15 jours est conseillé sur de petites surfaces (quelques m²).

Il est primordial de ne pas laisser les débris des fauches ou de l'arrachage sur place qui peuvent se disséminer mais de les ramasser pour soit les incinérer soit les sécher pour les rendre inerte avant de les mettre en compost. **Ne jamais abandonner les produits de coupe dans la nature.**

Enfin, de nombreuses zones sont nouvellement contaminées chaque année car la **terre importée pour les plantations** contient des fragments de renouée. L'inspection de ces terres à la livraison et le soin apporté au choix de l'origine de la terre importée sont donc primordiaux.

Pour les travaux, qu'ils soient agricoles ou non, en présence de renouées, **éviter au maximum de travailler le sol à moins de 5 m de la plante ou du massif pour éviter de casser les rhizomes** et d'étendre le foyer. Il faut savoir que 0,10 g de rhizome permet à la renouée de se développer.

Toutes les actions présentées ci-dessus doivent être combinées à un semis dense d'herbacées et/ou de plantations adaptées à la concurrence.

Dans certaines situations où des plantes invasives colonisent une parcelle, **l'emploi d'une toile de paillage** synthétique peut par exemple limiter la repousse des invasives et favoriser l'implantation de plantes à développement rapide qui viendront concurrencer les invasives. Cette technique est par exemple efficace pour gérer un massif de renouée du Japon après un arrachage en profondeur du système racinaire. De plus, sur les zones en pente, le long des voiries ou dans des espaces où les interventions peuvent être risquées, les toiles de paillages sont d'autant plus intéressantes qu'elles permettent de ne pas recourir aux produits phytosanitaires.

Les toiles végétales sont, quant à elles, plus durables d'un point de vue environnemental, mais leur durée de vie est plus courte, de 2 ans en moyenne, et leur prix 2 à 4 fois plus important. Elles ne doivent pas être disposées sur les talus. En effet, ce type de toile peut se déformer sous l'effet des mouvements de terre.

Il est également impératif, lors de la mise en place de toile, de réaliser des suivis réguliers pour arracher manuellement pendant plusieurs années les nouvelles pousses en bordure.

Avec le soutien financier de :



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.